



Le dossier de la dénationalisation des dominicains d'origine haïtienne sera abordé, le lundi 24 mars, à la Cour Interaméricaine des Droits Humains en son siège à Washington. Ce dossier sera présenté par le Bono Center et d'autres organisations de droits humains à la 150e session de cette organisation, a appris HPN.

Toutefois, le président de la commission électorale centrale (JCE) de la République Dominicaine Roberto Rosario Márquez a indiqué que le gouvernement dominicain ne devrait pas envoyer de représentant à cette séance affirmant que la CIDH est partial dans ce dossier, rapporte la presse dominicaine.

Pour M. Rosario, cette session sera une fois de plus l'occasion pour la CIDH d'exercer des pressions sur l'Etat dominicain pour qu'il cède aux revendications des organisations internationales pour établir le plan national de réglementation suite aux problèmes causés par l'arrêt 168-13 de la cour constitutionnelle dominicaine.

« Nous ne pouvons en aucun cas tolérer qu'une ou plusieurs organisations internationales fassent pression sur notre pays avec des attitudes interventionnistes en violation des normes diplomatiques et de mettre notre souveraineté nationale sur des charbons ardents. Il est de notre devoir et de celui de l'État dominicain, de préserver les mandats et les normes qui dictent notre Constitution de la République »... a déclaré le fonctionnaire dominicain.

Mercredi, une organisation haïtienne « le collectif du 4 décembre » avait appelé la cour interaméricaine des droits de l'homme (CIDH) à rendre un verdict favorable aux personnes touchées par l'arrêt 168-13 de la Cour constitutionnelle dominicaine, en exerçant des mesures conservatoires dans le cadre de ses attributions contentieuses conformément à certains articles de la convention américaine relatifs aux droits de l'homme.

A souligner que la 3e réunion bilatérale haïtiano-dominicaine qui devrait se dérouler à Jacmel (sud-est d'Haïti) a été annulée à deux reprises. Selon les informations disponibles, cette décision survint en raison du fait que certains engagements pris lors de la deuxième réunion par les autorités dominicaines, notamment le dépôt d'un projet de loi sur la naturalisation n'a pas encore été honoré par ce dernier.

Le lundi 17 mars, le président Danilo Medina s'était réuni avec le consultant juridique du pouvoir exécutif, le ministre de l'Intérieur et le président de la JCE autour du projet de loi sur la naturalisation.

Ce projet de loi devrait être envoyé au parlement dominicain pour approbation. Toutefois, à date, aucune décision n'a encore été prise à ce sujet.